

Pays tiers dont les ressortissants sont soumis ou exemptés de l'obligation de visa (règlement sur les visas)

2000/0030(CNS) - 05/07/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Klaus Heiner LEHNE (PPE/DE, D), le Parlement européen approuve la proposition de règlement fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation. Les amendements adoptés par le Parlement autorisent les États membres à dispenser de l'obligation de visa les jeunes qui participent à des programmes de l'Union européenne destinés à la jeunesse. Le Parlement encourage aussi les États membres à ne pas alourdir les modalités de délivrance de visas pour éviter des dépenses inutiles de la part des demandeurs.